

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 20-255-1918 promulguant les décrets du 5 septembre 1917 réglant la situation des élèves de l'Ecole Coloniales appelées sous les drapeaux

n° 20-255-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 janvier 1918

Numéro JO
n° 255 du 31/01/1918

Date du numéro
31 janvier 1918

VISAS

Le Gouverneur p. 1 de la Côte Française des Somalis et Dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vules décrets du 5 septembre 1917 réglant la situation des élèves de l'école colomale appelés sous les drapeaux: Vu la dépêche ministérielle No 11 du 14 septembre 1917 preservant la promulgation desdits insérés au Journal officiel de la République Française du 9 septembre 1947.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier

- Sont promulgués dans la Colonie pour être exécutés selon leur forme et teneur, les décrets du 5 septembre 1913 réglant la situation des élèves de l'école Coloniale appelés sous les drapeaux. Art. 2
- Le présent arrêté sera enregistré, communiqué, publié et affiché partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.